

2011 OU L'ANNÉE DE L'ESPOIR POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ?

Noël Obotela Rashidi

« Bâtir un pays plus beau qu'avant... », tel fut le vœu exprimé par les Congolais lors du cinquantenaire de l'indépendance en juin 2010. Ce souhait figure même dans l'hymne national ! Le président Joseph Kabila l'avait-il compris en considérant « 2011 [...] une année de progrès dans la réalisation des aspirations des populations congolaises » ?

Cette volonté se heurte cependant à un certain nombre de défis que le chef de l'État relevait dans son message de Nouvel An : la préservation des acquis de la paix et de l'État de droit ; la capitalisation des sacrifices et des investissements consentis pour stabiliser le cadre macro-économique et relancer la croissance ; la poursuite de la lutte contre les antivaleurs, et la continuation sans relâche du programme de la reconstruction.

L'année 2010 s'est terminée par quelques bouleversements. Ainsi, Vital Kamerhe, ancien secrétaire général du PPRD (Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie) et ancien président de l'Assemblée nationale, a-t-il décidé, le 14 décembre 2010, de quitter le PPRD et de renoncer à son mandat de député national ! Ainsi, aussi, une alliance a-t-elle été annoncée entre la Majorité présidentielle et le CNDP (Congrès national pour la défense du peuple) – un groupe armé devenu parti politique, initié par le général Nkundabatware –, le 11 décembre 2010. Étant donné le passé controversé de ce groupe armé, d'aucuns n'ont pas hésité à qualifier cet acte de « mariage contre nature » !

L'année 2011 aura-t-elle été celle de l'espoir promis par le président Joseph Kabila ?

Elle fut, en tout cas, un moment électoral important qui a mis un terme à la législature organisée en 2006 et a permis de renouveler les institutions de la République en confirmant la légitimité acquise lors de précédentes élections.

Avant d'aborder ces élections, cette chronique se propose de passer en revue les principaux événements qui ont émaillé l'année 2011.

1. Les hauts et les bas de la gestion politique

La révision constitutionnelle

Tout a débuté avec la révision constitutionnelle, dont les tractations avaient déjà été amorcées en décembre 2010. Il s'est agi de procéder au réaménagement de l'article 71 (alinéa 1) en vue de voir le scrutin présidentiel se dérouler en un seul tour. Les tenants de cette révision fondaient leur démarche sur des raisons économiques et financières. D'après eux, une élection à deux tours aurait été trop coûteuse (près de 715 000 000 de dollars américains) pour un État disposant de peu de moyens. En outre, un second tour du scrutin constituerait une étape susceptible de réveiller des velléités identitaires. Ces arguments économiques et identitaires paraissent cependant fallacieux. Ils cachent la véritable motivation, qui était d'échapper ainsi à une bataille en règle au cours de laquelle les alliances se seraient affrontées lors du second tour.

Des réactions furent enregistrées au sein de la classe politique de l'opposition. D'autres milieux firent entendre leur voix pour stigmatiser l'inopportunité de cette démarche. Ainsi le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya qui expliqua, lors d'une conférence de presse, le 5 janvier 2011, l'importance du second tour. Selon lui, celui-ci devait permettre au président élu d'avoir une assise et une reconnaissance à travers tout le pays, puisqu'il aurait obtenu au moins 50 % plus une voix.

Ces réactions n'arrêtèrent cependant pas le processus de révision initié par les députés de la majorité, Aubin Minaku et Christophe Lutundula. L'Assemblée nationale s'en saisit le 11 janvier 2011 et l'approuva par 334 voix sur 337 votants, une voix contre et 2 abstentions. Cette séance fut émaillée d'incidents déplorable. Les députés de l'opposition quittèrent la séance sans participer au scrutin. Au Sénat, la proposition fut examinée et adoptée le 13 janvier 2011 par 71 voix, une seule voix contre et 9 abstentions. La convocation du Congrès le 14 janvier 2011 confirma cette tendance. Sur les 504 députés et sénateurs présents, 485 acceptèrent cette révision, 8 ne la jugèrent pas opportune et 11 s'abstinrent. Ainsi, la Constitution du 18 février 2006 voyait-elle modifiés ses articles 71 (alinéa 1), 110, 126, 149, 197, 198, 218 et 226. Il semble que l'adoption de cette révision aurait été facilitée par une certaine corruption : les députés auraient reçu, en deux tranches, la somme de 50 000 dollars américains ! La pratique d'achat des consciences fut souvent de mise durant la législature pour favoriser l'adoption de certaines lois controversées. Cela paraît anachronique si l'on tient compte du fait que la majorité parlementaire était acquise au pouvoir et que, de ce fait,

l'adoption n'aurait dû rencontrer aucun obstacle. Mais c'était sans compter avec l'indiscipline de certains membres de cette majorité.

Le lancement du processus électoral

Le lancement du processus électoral s'est fait presque au forceps. La CENI (Commission nationale électorale indépendante) fut créée par la loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010. La mise sur pied de son bureau a constitué une étape très laborieuse. Son fonctionnement s'est heurté au désaccord persistant entre la majorité et l'opposition, alors même que les deux parties avaient déjà désigné leurs représentants au sein du bureau. Chaque camp accusait l'autre d'avoir mis sur la liste des personnalités politiques, ce qui mettait en doute la neutralité des personnes issues des partis.

La discorde entre les deux camps s'étant aplanie, le président de la République a, par l'ordonnance n° 11/012 du 3 février 2011, investi les sept membres du bureau de la CENI. Il s'agit de Jacques Djoli Eseng'Ekeli (opposition), Carole Kabanga Nkoy (opposition), Laurent Ndaye Nkondo Mulekelay (opposition), Mathieu Mpita Pintho Tomadia (majorité), Élyse Muhimuzi (majorité), Flavien Misoni Mbayaha (majorité) et le pasteur Daniel Ngoy Mulunda (majorité). Flavien Misoni Mbayaha a rapidement renoncé à cette fonction pour des raisons non élucidées. Les autres membres ont prêté serment, le 27 février 2011, devant la Cour suprême de justice. Le bureau ainsi constitué était composé de :

- Daniel Ngoy Mulunda Nyanga (président) ;
- Jacques Djoli Eseng'Ekeli (vice-président) ;
- Mathieu Mpita Pintho Tomadia (rapporteur) ;
- Laurent Ndaye Nkondo Mulekelay (1^{er} rapporteur-adjoint) ;
- Carole Kabanga Koy (questeur) ;
- Élyse Muhimuzi Kinja (questeur adjoint).

Un premier défi à relever a été celui de l'élaboration du calendrier. La décision n° 017/CENI/BUR/11 du 30 avril 2011 rendit public le calendrier complet des élections 2011-2013. D'après ce chronogramme résultant des consultations menées par le bureau de la CENI auprès des partis politiques, des organisations de la société civile et des confessions religieuses, le processus devrait s'étendre jusqu'au 8 juillet 2013. Le calendrier ainsi publié n'avait pas reçu l'agrément de toutes les parties. Si la majorité l'avait salué, l'opposition l'avait trouvé inconstitutionnel et irréaliste !

L'insécurité

Le renouvellement des acteurs par les élections s'est-il effectué dans un climat d'insécurité persistante ? Si des efforts ont, certes, été accomplis pour éradiquer l'insécurité, le chantier reste encore à défricher. Des faits épisodiques ont rappelé la persistance d'actes « résiduels », même dans la capitale ! Ainsi un communiqué officiel daté du 27 février 2011 a annoncé à la population congolaise l'échec de l'attaque de la résidence du chef de l'État ! L'action aurait visé des objectifs tels la résidence du chef de l'État, la base logistique des forces armées de la RDC au camp Kokolo, l'aéroport de N'Djili, l'aérodrome de Ndolo, la Radio Télévision nationale congolaise, les prisons de Ndolo et Makala ! Bilan de l'opération : 8 soldats des FARDC et 11 assaillants tués, ainsi que plusieurs blessés enregistrés ; interpellation de 126 suspects, dont 44 mis à la disposition des instances judiciaires. La suite se fait toujours attendre.

Les provinces de l'Est (Province-Orientale, Sud-Kivu et Nord-Kivu) continuent à vivre les affres de la guerre (assassinats, viols, etc.) Les éléments des FDLR et de la LRA sèment le désarroi parmi les populations rurales de l'Est. Les différentes opérations de sécurisation entreprises par les troupes congolaise et ougandaise au Nord-Est et à l'Est n'ont pu anéantir ces groupes armés jusqu'à ce jour. La RDC se trouve, en fait, prise entre le marteau (la LRA) et l'enclume (les FDLR). D'un côté, la rébellion ougandaise de la LRA opère dans la zone comprise entre le Nord de la RDC, le Soudan du Sud et la RCA. Les États-Unis ont décidé l'envoi d'une unité de 100 marines chargée de traquer Joseph Kony, recherché pour les crimes commis sur les populations civiles. De l'autre, les FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda) écument l'Est du pays depuis la fin du régime Habyarimana. Leur retour au Rwanda demeure hypothéqué, dans la mesure où ils sont qualifiés de « génocidaires ». Par ailleurs, le Rwanda a pris la décision de retirer la nationalité à tout Rwandais qui n'aurait pas regagné le pays avant le 31 décembre 2011. Qu'en sera-t-il alors de ces groupes opérant sur le territoire de la RDC ?

La recrudescence de l'insécurité dans cette zone n'est-elle pas de nature à mettre le processus électoral en difficulté ? Si la CENI se veut rassurante, l'Institut congolais d'études stratégiques a, quant à lui, relevé quelques zones d'ombre. D'après cet organisme, « ces groupes armés sont capables de détruire des matériels électoraux pour empêcher que les élections se tiennent dans les zones et localités qu'ils contrôlent en vue de préserver leurs privilèges, c'est-à-dire l'exploitation illégale et le pillage des ressources de l'Est du pays ». Ce même Institut a encore stigmatisé la recrudescence du trafic d'armes et de munitions dans la partie orientale de la RDC.

Depuis la fin des conflits, la RDC n'a pas réussi à relever un défi majeur, à savoir la mise en place d'une armée nationale et républicaine, c'est-à-dire une véritable force de dissuasion. Les différentes tentatives de brassage et de mixage ont été inopérantes. Des unités non imprégnées de discipline militaire et sans esprit de corps n'ont pas su faire face aux urgences sécuritaires. Certaines attributions de grade tiennent plus compte des accords politiques que de l'expérience ou du mérite. Une récente disposition, prise à la fin de 2011, contient une recommandation pour assainir les FARDC. Désormais, nul ne pourra prétendre à la qualité d'officier au sein des forces armées congolaises de la RDC sans être passé par l'École de formation des officiers fonctionnant à Kananga, qui a été récemment réhabilitée par la Coopération belge.

L'expulsion des Congolais d'Angola

L'expulsion des Congolais d'Angola a marqué le dernier trimestre 2010 et s'est poursuivie au cours de l'année sous revue. Les territoires de Luiza et de Tshikapa (Kasaï-Occidental) ont accueilli, de septembre à octobre 2010, 8 296 personnes, Tembo dans le Bandundu, 511 expulsés et le Bas-Congo, 2 000 compatriotes. Ces expulsions auraient été accompagnées de tueries et tortures. Au poste frontalier de Kamako (Kasaï-Occidental), une délégation officielle angolaise a, le 29 janvier 2011, démenti ces accusations de torture et de tuerie ! Un rapport établi au second semestre 2011 par le coordonnateur de Caritas-Développement de Luebo affirme que le calvaire des Congolais expulsés d'Angola continue¹.

Les exécutifs provinciaux et central

Les exécutifs provinciaux et central ont subi quelques retouches. Deux gouverneurs de province ont été poussés à la démission. Il s'agit de Trésor Kapuku, gouverneur du Kasaï-Occidental, remplacé en avril 2011, et de Richard Ndambu, gouverneur de la province du Bandundu, déchu de ses fonctions, le 11 mars 2011, par une motion de défiance de l'assemblée provinciale. Ne s'avouant pas vaincu, il a introduit une requête en annulation auprès de la Cour suprême de justice. Cette dernière a statué, le 26 avril 2011, et déclaré inconstitutionnelle la motion précitée. L'intéressé n'a cependant pas pu rejoindre son poste, suite au refus de la population locale.

La destitution des gouverneurs de province enregistrée à travers le pays a relevé, dans la plupart des cas, du dysfonctionnement entre les institutions locales et le pouvoir central. Le fait de ne pas rétrocéder régulièrement

¹ Un complément utile est contenu dans l'article fouillé de F. Misser (voir *infra*).

les recettes aux provinces place, en effet, certains exécutifs provinciaux dans l'impossibilité de s'acquitter des émoluments revenant aux députés provinciaux. Dans certaines entités, ces élus locaux accusent plusieurs mois d'impayés. Cela les frustre et les énerve à la fois. Il s'ensuit souvent des tentatives de renversement de gouverneurs accusés de détournement et de gabegie financière. Les interférences intempestives du pouvoir central contribuent également à la multiplication des échauffourées observées dans certaines provinces.

Avant le « remaniement », ou le « réaménagement », du Gouvernement, attendu depuis longtemps, des départs forcés s'étaient produits. Le vice-premier ministre Nzanga Mobutu avait été révoqué le 10 mars 2011. Son départ avait été suivi de la démission de Bernard Biando Sango, ministre du Commerce extérieur et membre du parti de Nzanga Mobutu, le 11 mars 2011. Le ministre de Développement rural, Philippe Undji Yanga, avait été démis de ses fonctions, le 11 mars 2011, par ordonnance présidentielle. Par ailleurs, à la suite du naufrage d'une embarcation survenu sur la rivière Kasai, dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2011, dans lequel plus de deux cents voyageurs avaient trouvé la mort, à 50 km de Tshikapa, Laure Kawanda, la ministre des Transports et Voies de communication, avait été révoquée pour négligence, le 3 mai 2011.

C'est finalement par une ordonnance signée, le 11 septembre 2011, que le président Joseph Kabila a procédé au réaménagement du Gouvernement. Quatre nouveaux ministres y ont fait leur entrée.

Le retard mis à remanier le Gouvernement s'expliquerait par le « refus » des présidents de partis de quitter l'exécutif. Si cela s'avérait exact, il y aurait lieu de s'interroger sur le pouvoir réel détenu par le président de la République.

Les droits de l'homme

Un regard sur les droits de l'homme laisse apparaître quelques inquiétudes. L'ASADHO (Association africaine des droits de l'homme) a, au cours d'un point de presse, le 1^{er} février 2011, condamné l'intolérance politique enregistrée à l'approche des élections. Selon cette association, les acteurs politiques de l'opposition ont été victimes d'intimidations et d'arrestations. Cette dénonciation de l'ASADHO avait un caractère prémonitoire. En effet, dans un communiqué conjoint rendu public le 14 novembre 2011, la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), l'ASADHO, le groupe Lotus et la Ligue des électeurs ont dénoncé la multiplication des heurts violents entre militants des formations politiques. Des affrontements violents ont été enregistrés, le 17 novembre 2011, à Kamina (Katanga),

entre les partisans de l'UNAFEC et ceux de l'UDPS. Dans l'Équateur, la population de Mbandaka a également dénoncé l'intolérance politique qui voit les partisans de différents candidats s'affronter !

2. Les élections les plus controversées à plusieurs titres

Les élections

Cette intolérance politique augure-t-elle d'élections « apaisées » ?

Le défi lancé à la CENI quant au bon déroulement des élections a été énorme. Il est vrai que des dispositions morales avaient été arrêtées. Mais le code de bonne conduite élaboré par la CENI ne recueille pas l'assentiment de tous les acteurs politiques. Quelques candidats à la présidentielle n'ont pas daigné signer ce document et se l'approprier. Diverses organisations tant nationales qu'internationales ont dû préparer des observateurs et les ont déployés à travers le pays. Grâce à l'appui aérien de la MONUSCO, de l'Angola et de l'Afrique du Sud, la CENI a pu transporter le matériel électoral sur toute l'étendue de la RDC. Face à la montée de l'intolérance, le Gouvernement prit les devants en réitérant son appel à la Cour pénale internationale (CPI), dans le but d'enquêter sur tous les cas de violences enregistrés durant le processus électoral.

Déterminer le nombre de candidats a constitué un autre tournant décisif. La CENI a procédé, le 14 mai 2011, à la publication des listes définitives des candidats. Sur les 19 497 prétendants pressentis, la CENI en a retenu 18 386, dont 2009 femmes, soit 12 %. Cette « ruée » vers les 500 sièges de l'hémicycle a battu le record des élections de 2006. À l'époque, la CEI avait enregistré un total de 9709 candidatures, dont 8389 hommes et 1320 femmes².

La campagne électorale débutée le 28 octobre 2011 a été à la fois ludique et très mouvementée. Comme en 2006, le moment de la campagne électorale a constitué une étape très prisée par la population. Dans le but d'appâter les électeurs, les candidats ont utilisé toutes les astuces. L'organisation de carnivals motorisés accompagnés de fanfares a drainé nombre de jeunes et d'enfants, créant ainsi une ambiance festive et ludique. À l'issue de chaque randonnée, le candidat devait offrir des boissons et procéder à la distribution des « frais de transport ». La modicité du montant perçu entraîna souvent quelques manifestations de mauvaise humeur contre le candidat. Tous les espaces furent fréquentés par les candidats et leurs fanatiques ou sympathisants. La frénésie était telle que même les lieux mortuaires

² Concernant les élections de 2006, consulter utilement Elikia M'Bokolo (2010).

connurent les visites intempestives des candidats ou de leurs représentants. La prestation des candidats à la présidentielle et aux législatives permit aux électeurs d'évaluer le type d'homme et de dirigeant auquel le pays devait s'attendre. Les promesses étaient distillées à chaque sortie, sans en évaluer la faisabilité. Certains candidats furent assiégés par leurs sympathisants à la recherche des dons en espèces ou en nature !

Les diverses stratégies signalées ci-dessus ne peuvent cependant cacher les observations basées sur des données objectives³. Non seulement le nombre de candidats a augmenté par rapport à 2006 (quelque 9 000 candidats en 2006 contre 18 386 en 2011), mais aussi le nombre de formations politiques (quelque 450 contre 203 en 2006). La campagne électorale 2011 révèle bien des particularités. Contrairement à 2006, la Majorité présidentielle n'a pas basé ses efforts sur un seul pilier, le PPRD. Elle a encouragé la création d'une multitude de formations se réclamant toutes de la Majorité, en vue d'enranger le plus de sièges possible au Parlement.

Les postulants furent confrontés à diverses difficultés. L'une d'elles porta sur le financement de la campagne de certains candidats. À l'instar de 2006, bien des candidats comptaient sur le financement des chefs de partis. Mais contrairement à ce qui s'était passé en 2006, la Majorité présidentielle n'aurait pas appuyé ses candidats. Même les députés nationaux furent bloqués à Kinshasa, faute d'avoir perçu leurs indemnités de sortie. D'après certaines indiscretions, il aurait même été demandé aux candidats de financer eux-mêmes leur campagne, un remboursement n'intervenant qu'en cas de réussite à l'issue des élections ! Sur le terrain, cette situation poussa quelques candidats à un désistement implicite : ils n'utilisèrent aucune affiche et ne recoururent à aucune prestation. Cette situation peut être considérée comme une mise au pas des candidats. Ceux-ci ont payé pour le comportement de leurs prédécesseurs de 2006. Lors des précédentes consultations, en effet, l'argent qui avait été versé aux postulants afin de leur permettre de mener leur campagne n'avait pas été totalement utilisé. Dans la plupart des cas, les trois quarts du montant perçu avaient été consacrés à des fins personnelles. Le reste avait servi à saupoudrer la campagne électorale, au grand dam des donateurs.

En 2011, la campagne électorale a changé de look. Les gadgets à la mode en 2006 ont pratiquement disparu. Très peu de T-shirts ont été imprimés et distribués. Les sérigraphes et autres imprimeurs qui avaient le vent en poupe en 2006 semblent avoir été mis au chômage. Seuls les candidats aux moyens modestes se sont adressés aux producteurs locaux. Les plus fortunés ont passé

³ Lire à ce sujet les observations de Jean-Claude Willame (2011)..

leurs commandes dans les pays asiatiques (notamment en Chine) où le coût de production et la qualité des affiches et photos défient toute concurrence.

Sur les différentes banderoles, les candidats « hésitaient » à afficher leur appartenance politique, un comportement caractéristique des candidats proches de la Majorité présidentielle. Certains osaient doubler leur effigie avec, en arrière-plan, celle du leader de leur groupe, Étienne Tshisekedi pour les uns, Joseph Kabila pour les autres.

Il y avait deux grandes familles politiques : la majorité et l'opposition. Les candidats déclarés de chaque camp se sont rués à corps perdu dans la bataille sans présager de son issue. Les uns et les autres ont ainsi bénéficié d'impressionnants bains de foule à travers le pays. Mais cela ne constitua en rien un gage de réussite, en raison du caractère versatile de l'électorat. Les jeunes passaient, en effet, d'un candidat à l'autre pour arracher quelques prébendes. Vers qui iraient alors leurs suffrages ? Quand les jeunes électeurs parlaient de *branchement*, cela peut être considéré comme une manière de rouler les candidats. Ainsi, ils leur faisaient croire qu'ils étaient de leur côté, alors qu'il n'en était rien, seul l'intérêt (boissons, argent, etc.) les attirant.

Des élections libres, transparentes et apaisées

La devise de la CENI est « Tous pour des élections libres, transparentes et apaisées ». Certes, la tenue des élections a bien eu lieu, le 28 novembre 2011. Sur ce point, la CENI s'est empressée de mettre cet acquis en exergue. Mais le respect de la date a constitué la partie visible de l'iceberg. Techniquement, en effet, la CENI n'était pas prête à cette date. La preuve en fut donnée le jour du vote, où plusieurs failles furent relevées. De nombreux bureaux de vote avaient ouvert en retard, d'autres n'avaient pas reçu les bulletins à temps. À certains endroits, les bureaux dûment repérés la veille avaient disparu le lendemain ! Des électeurs erraient d'un bureau à l'autre recherchant vainement leurs noms sur les listes. Dans les centres urbains, ces déplacements ne posaient pas grand problème. Par contre, dans les milieux ruraux où les bureaux de vote étaient séparés de plusieurs kilomètres et les déplacements s'effectuaient à pied, un bon nombre d'électeurs ne prirent pas part au vote, faute d'avoir pu retrouver les noms sur les listes. Cela expliquerait, en partie, le taux élevé d'abstention enregistré.

Le processus électoral s'est caractérisé par une série de contestations de l'opposition liées notamment au calendrier et à la transparence des listes. Les irrégularités vite dénoncées ont pris de l'ampleur au cours de la proclamation des résultats. Ces élections ont donné Joseph Kabila gagnant avec 8 880 994 voix, soit 48,95 %, contre 5 864 775 voix attribuées (équivalant à 32,33 %) à Étienne Tshisekedi. La publication de ces résultats a entraîné des

tensions avec un bilan de quatre morts, quelques infrastructures pillées et des bavures enregistrées.

Plusieurs rapports ont mis en doute la crédibilité des résultats publiés le 9 décembre 2011. Le rapport établi par le centre Carter et publié le 10 décembre 2011 dénonça, en premier lieu, le manque de crédibilité de ces scrutins. Il fut suivi de la déclaration du ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, qui dit : « Nous avons du mal à nous faire une idée précise de la façon dont ces élections se sont déroulées. » Jetant le pavé dans la mare, le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya déclara, sans ambages, que « les résultats provisoires publiés par la CENI ne sont pas conformes à la vérité ni à la justice » ! Quant à la Mission d'observation électorale de l'Union européenne, son rapport daté du 13 décembre 2011 releva des irrégularités et le manque de transparence de l'opération.

L'intervention du cardinal Monsengwo provoqua un tollé et l'ire du pouvoir. Le président de la CENI, le pasteur Ngoy Mulunda Daniel, s'éleva contre les allégations du prélat catholique qui n'avait considéré que « des données fragmentaires et manipulées du rapport Carter en vue d'induire l'opinion nationale et internationale en erreur. La CENI considère qu'il s'agit d'une calomnie lancée par le cardinal ». Prenant le contre-pied du cardinal, le président de l'Église du Christ au Congo, M^{sr} Marini Bodho, estima, quant à lui, que « ces élections sont conformes à la justice et à la vérité » ! Le président Joseph Kabila lui-même réagit aux nombreuses critiques soulevées par sa réélection et il assura « que le scrutin présidentiel du 28 novembre 2011 était crédible en dépit des erreurs inhérentes à toute œuvre humaine » !

Face aux diverses incertitudes, l'opposition soumit le contentieux à la Cour suprême de justice, le 12 décembre 2011. Cette requête fut déposée à cette instance par le candidat Vital Kamerhe, au nom de l'opposition. La réponse de la Cour ne tarda pas. Elle se prononça, le 16 décembre 2011, en rendant un arrêt en défaveur du requérant. Les dés étaient ainsi jetés, la voie de l'investiture de l'élu était ouverte !

La cérémonie d'investiture du président Joseph Kabila eut lieu, le 20 décembre 2011, à la Cité de l'Union africaine, devant les ambassadeurs et les chefs de missions diplomatiques accrédités en RDC, ainsi que d'autres invités africains. Robert Mugabe était le seul chef d'État présent à cette cérémonie. Curieusement, aucun chef d'État de neuf pays limitrophes à la RDC n'avait daigné faire le déplacement à Kinshasa. Était-ce un désaveu ou l'attentisme prudent face aux nombreuses contestations soulevées à propos de cette élection ? À l'issue de la prestation de serment, le président Kabila avait, dans son discours, proclamé être prêt « à travailler avec tous les compatriotes qui ont la passion du Congo et qui veulent œuvrer sincèrement

à sa modernisation ». Cet appel fut considéré comme une main tendue à l'opposition.

Se considérant comme « l'élu de fait », l'opposant Étienne Tshisekedi rejeta la victoire de Joseph Kabila et s' autoproclama « Président », en envisageant de prêter serment au stade des Martyrs, le 23 décembre 2011. Le pouvoir prit les dispositions pour boucler le quartier de sa résidence, l'empêchant ainsi de sortir. Le périmètre du stade des Martyrs fut quadrillé et les sympathisants qui s'y rendaient systématiquement dispersés. Finalement, Tshisekedi posa son acte le 23 décembre 2011, mais dans sa résidence !

Comme si l'histoire était un perpétuel recommencement, la RDC se retrouvait dans la même situation que celle des années 1990, lorsque la RDC – alors Zaïre – avait deux gouvernements. Aujourd'hui, il s'agit de deux présidents de la République. Parler de dédoublement institutionnel serait cependant aller un peu vite en besogne. C'est une réalité que les légalistes hésiteraient à avaliser. Par contre, la RDC semble évoluer vers une « querelle des Investitures », comme au Moyen Âge. Cet état de choses porte un rude coup à la légitimité acquise à l'issue des élections pluralistes de 2006. Entre-temps, le pays semble vivre une crise larvée.

Les élections législatives

Alors que les regards demeurent braqués sur la présidentielle, les résultats des législatives donnent l'impression d'être oubliés. Pourtant, les annonces de tricherie se succèdent jour après jour. Alors que la présidentielle a opposé majorité et opposition, les législatives montrent la face cachée de la lutte pour le pouvoir à n'importe quel prix. Les affrontements entre candidats sont nombreux. Face à la multitude de contentieux internes, la majorité présidentielle a institué en son sein une cellule chargée de régler les différends électoraux survenus entre ses membres !

Les élections législatives ne peuvent être qualifiées de crédibles ni de transparentes si on se réfère aux nombreuses dénonciations faites par les candidats. Non seulement il y serait question de bourrages des urnes et de falsification des procès-verbaux, mais aussi de délocalisation de certains centres locaux de compilation des résultats (surtout à l'intérieur du pays). La Cour suprême de justice aura fort à faire pour départager les différents plaignants⁴.

⁴ Pour les mêmes élections de 2011, consulter aussi l'étude de P. Bouvier et J. Omasombo *infra*, p. 29 et suiv.

3. Une économie dans l'étau de la prédation et la recherche de la bonne gouvernance

Les membres se sont réunis, du 21 au 25 février 2011, en vue de réfléchir aux recommandations formulées par la commission épiscopale « Justice et paix » sur la dette extérieure de la RDC et la corruption. Les évêques, en leur qualité de pasteurs, ont requis l'expertise des cadres de la Banque mondiale, de la Banque centrale, pour comprendre « les enjeux du point d'achèvement de l'initiative PPTTE ; féliciter ceux qui ont contribué pour que la RDC atteigne ce point d'achèvement et apporter une réponse à la situation sociale très difficile vécue par le peuple ; envisager dans quelle mesure pourvoir la RDC d'un plan stratégique de lutte contre la corruption ».

L'exploitation minière a fait l'objet de plusieurs dénonciations. L'une d'elles émanait de l'ONG britannique Global Witness qui, en 2007, avait relevé « le manque de transparence des contrats miniers conclus entre le Gouvernement et certains groupes étrangers ». Les zones de conflit à l'Est de la RDC forment un secteur où l'exploitation s'effectue « sauvagement ». Face à cette jungle incontrôlée où l'autorité de l'État demeure fragile, les décideurs de la capitale ont tenté de s'interposer, mais pour combien de temps ? Fermées sur décision présidentielle depuis septembre 2010, les mines de l'Est ont été autorisées à rouvrir à partir du 10 mars 2011. La fermeture décidée par le chef de l'État visait à mettre fin à la confusion ayant élu domicile dans ce secteur. La reprise des activités avait été souhaitée par les trois provinces concernées (Sud-Kivu, Nord-Kivu et Province-Orientale), à l'issue d'un atelier tenu à Kinshasa début mars 2011. Six résolutions furent prises lors de cet atelier : recadrer la méthode de travail en vue d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires dans le secteur minier ; placer les opérations minières sur les principes et exigences de traçabilité et de certification tels que définis dans le manuel des procédures de traçabilité validé par arrêté interministériel Finances et Mines (et conformes aux standards internationaux) ; etc.

La RDC a un deuxième défi à relever concernant la mainmise sur ses ressources pétrolières et minières. Le différend qui oppose l'Angola à la RDC ne semble pas trouver de solution satisfaisante. De janvier à octobre 2011, des chiffres inquiétants traduisent à quel point la RDC reste flouée par son voisin, l'Angola. Pour cette seule période, l'Angola a tiré de l'exploitation pétrolière quelque 25 609 841 929 d'USD. La RDC aurait dû recevoir en contrepartie une rétrocession de près de 10 milliards de dollars.

Le contentieux entre les deux États a été soumis à l'arbitrage des Nations unies. L'espace querellé s'étend sur quelque 4000 km où l'Angola tire

500 000 barils par jour⁵ ! Le silence des autorités sur ce contentieux demeure étonnant. Est-ce un signe d'abandon ou un déficit de capacité de négociation en vue de récupérer ce manque à gagner⁶ ?

À l'Est de la RDC, à la frontière avec l'Ouganda, une autre ressource pétrolière existe. Après avoir observé un temps d'inaction, le président Joseph Kabila a accordé l'autorisation d'exploitation à la société française Total. Ce permis découle d'une ordonnance signée par le chef de l'État une semaine après son investiture !

La signature des contrats miniers constitue un autre arbre qui cache la forêt de la prédation. Dans une interview accordée, le 27 septembre 2011, le ministre des Finances Matata Ponyo avait relevé quelques points de désaccord subsistant entre la RDC et le FMI. Cette situation rendait hypothétique la conclusion de la quatrième revue du Programme économique du Gouvernement (PEG2) avec le FMI qui exigeait du Gouvernement de la RDC des explications sur les contrats signés par la Sodimico et la GÉCAMINES.

Déjà, en juillet 2011, l'ONG ACIDH (Action contre l'impunité pour les droits humains) avait, dans un communiqué, dénoncé « la vente en *catimini* » par la GÉCAMINES de ses parts dans les sociétés minières Mutanda Mining et Kansuki Sprl, respectivement aux sociétés Actifs Rowny Ltd et Biko Invest, liées à l'homme d'affaires israélien Dan Gertler. Ces indications figuraient dans un document du Groupe Glencore, publié en mai 2011, lors de son introduction à la Bourse de Londres. Bien que le prix de la transaction n'ait pas été révélé, les estimations tirées du document de Glencore créditent la mine de Mutanda Mining d'une valeur de 3,1 milliards de dollars. La Sodimico, quant à elle, avait cédé 30 % de ses actions à la Sodefor, soit 30 millions de dollars américains ! La Sodefor est une entreprise minière créée par la Sodimico et Fortune, une société minière de Hongkong.

À la base de ce bras de fer, il y a le non-respect de l'engagement pris par le Gouvernement congolais au début de l'année 2011 vis-à-vis des institutions de Bretton Woods consistant à publier les contrats miniers et les ventes des actifs des entreprises publiques. Les contrats signés par la GÉCAMINES n'avaient pas suivi cette procédure. La transaction de la Sodimico a été rendue publique sur le site du ministère des Mines, mais le FMI a estimé que l'entreprise avait sous-évalué la valeur de ses actifs⁷.

⁵ Lire à ce sujet l'article « Contentieux pétrolier : L'Angola doit au moins 10 milliards d'USD à la RDC », paru dans *Le Potentiel*, édition du 12 janvier 2012.

⁶ Pour un complément indicatif, prière de consulter, dans ce Cahier, l'article de F. Misser sur l'Angola.

⁷ Consulter « RDC : le FMI exige du gouvernement des explications sur la signature des contrats miniers », in <http://radiokapi.net/economie/2011/09/30/rdc-la-conclusion-de-la-quatrième-revue-du-peg-2-hypothétique/>

L'épilogue de First Quantum Minerals relaté dans l'étude Kuediasala montre à quel point le climat des affaires ne cesse de connaître diverses péripéties à la lisière des interférences politiques et des avis émis par la justice⁸. Au vu de ce qui précède, le sénateur Henri-Thomas Lokondo n'a pas hésité à fustiger la mauvaise gouvernance du Gouvernement dans le secteur minier. Il a notamment écrit que « le gouvernement congolais vend les concessions minières aux étrangers à bas prix. Ceux qui les rachètent les revendent au prix fort sur les marchés financiers internationaux⁹ ».

4. La population congolaise, otage de la pauvreté¹⁰

La population congolaise subit depuis plus de quatre années les difficultés d'approvisionnement en eau et d'alimentation en énergie électrique. Il est courant de vivre des scènes inimaginables dans les villes congolaises, mais très courantes dans les milieux ruraux : celles d'hommes, de femmes et d'enfants arpentant les rues et chargés de bidons à la recherche d'eau ! Il est devenu habituel de voir des zones urbaines plongées dans l'obscurité et quelques rares habitations illuminées grâce aux groupes électrogènes. Le terme « délestage » est devenu à la mode pour qualifier ces coupures électriques auxquelles les usagers sont régulièrement soumis.

En dehors de cette problématique de l'eau et de l'électricité, l'approvisionnement des centres urbains en produits alimentaires constitue un casse-tête pour les commerçants et les consommateurs. Les commerçants doivent affronter sur le fleuve ou sur les différentes rivières, sur les routes, d'innombrables barrages où ils sont l'objet de certaines taxes qui ont *in fine* un impact négatif sur la fixation du prix de vente. Et ce sont les consommateurs qui trinquent. Eux-mêmes étant sous-payés, ils ont du mal à s'approvisionner normalement. Du panier de la ménagère, le consommateur en est réduit au « sachet » de la ménagère. La pauvreté gagne du terrain au jour le jour.

La publication de l'indice de développement humain pour l'exercice 2011 indique la piètre place qu'occupe la RDC. Celle-ci a du mal à quitter les dernières positions !

Comment sortir de cet engrenage ? L'épargne n'est-elle pas une des voies ?

⁸ L'article de F. Kuediasala sur l'avenir des mines de la RDC en marge de la décennie du Code minier, et publié dans le présent Cahier, est plein d'enseignements y afférents.

⁹ Voir « RDC : le sénateur Lokondo fustige la mauvaise gouvernance dans le secteur minier », in <http://radiookapi.net/economie/2011/10/10/rdc-peg-2-thomas-lokondo-fustige-la-mauvaise-gouvernance-la-corruption-dans-le-secteur-minier/>

¹⁰ Dans ce Cahier, l'étude de Claudine Tshimanga passe en revue l'évolution de la pauvreté en RDC. L'auteure a fait un diagnostic de la pauvreté qui met en exergue « la lutte menée par le Congolais pour la survie ».

À l'occasion de la Journée mondiale de l'épargne, le 31 octobre 2011, la Banque centrale du Congo (BCC) a annoncé qu'en RDC, seul 1 % de la population accède aux services bancaires ! Ce qui représente quelque 750 000 comptes actifs. Il s'agit là d'un faible taux de pénétration des services bancaires dans le pays. Les autorités émettent le vœu de voir ce taux augmenter.

De son côté, le Gouvernement congolais a présenté, le 2 novembre 2011, le DSCR2 (Document de stratégie de la croissance et de réduction de la pauvreté/2^e génération). D'après ce qui en ressort, le gouvernement a promis de ramener l'incidence de la pauvreté à 60 % à l'horizon 2015, la création de près d'un million d'emplois par an, etc. Le Gouvernement devra cependant relever plusieurs défis, dont la maîtrise de la démographie et la redynamisation des services de l'état civil.

Malgré ces nuages sombres qui s'accumulent dans le ciel de la RDC, le ministre des Finances n'a pas manqué de manifester sa satisfaction en présentant son bilan pour l'année 2011. Selon le ministre, le taux de croissance était estimé fin décembre à 7 %, alors que l'objectif à atteindre était fixé à 6,5 %¹¹. Évoquant l'inflation annuelle ou la hausse des prix prévue à 17 %, mais maintenue à 15,4 % à la suite de la flambée des cours des produits alimentaires et énergétiques sur le marché international : elle n'aurait pas dépassé les 7 %¹². Quant au domaine des changes, le ministre se réjouit de la stabilité et de l'appréciation du franc congolais à 0,5 %. Ce qui le situe à 910,6 FC pour un dollar, alors qu'à la fin de 2010, il était de 915,1 FC¹³. Pour le ministre des Finances, les dépenses de l'État ont connu une meilleure orientation sociale, avec l'augmentation de la masse salariale, qui est passée de 55 à 70 milliards de FC entre 2010 et 2011. D'après lui, ces salaires, plus consistants, ont été régulièrement payés. Il a encore annoncé que 8,5 % de la paie des fonctionnaires s'effectue par la voie bancaire. L'objectif est que cette paie soit bancarisée à la fin de l'année 2012¹⁴. Pour le ministre, « tous les critères du PEG2 avaient été respectés, à la fin de décembre 2011, avec une meilleure orientation vers le secteur social¹⁵ ».

¹¹ Cf. « Les prévisions ont donc été dépassées », dans <http://radiookapi.net/economie/2011/03/02/cadre-macroeconomique-le-fmi-salue-les-progres-accomplis-par-la-rdc/>

¹² Lire « La flambée des cours des produits alimentaires », dans <http://radiookapi.net/economie/2012/01/04/application-de-la-tva-les-prix-augmentent-sur-les-marches-kinois/>

¹³ Voir <http://radiookapi.net/economie/2011/09/23/rdc-la-faiblesse-du-franc-congolais-encourage-l'utilisation-du-dollar-americain/>

¹⁴ Lire <http://radiookapi.net/en-bref/2012/01/17/kisangani-le-syndicat-libre-du-congo-exige-une-augmentation-des-salaires-des-fonctionnaires/>

¹⁵ « Panorama économique : le PEG a favorisé l'amélioration du social en 2011 », in <http://radiookapi.net/economie/2012/01/21/panorama-economique-le-peg-favorise-lamelioration-du-social-en-2011/>

Effet d'annonce ou ignorance des réalités du terrain, les améliorations signalées par le ministre ne tiennent guère compte de la détérioration du pouvoir d'achat. Que représentent ces salaires dits « consistants » face à la flambée des prix ? Par ailleurs, la paie des salaires des fonctionnaires connaît un retard allant d'un à trois mois ! Lorsque survient l'opération de la paie, la plupart de ces agents et fonctionnaires sont criblés de dettes (loyer, frais scolaires, soins médicaux, etc.).

En conclusion : espoir déçu et bilan mitigé

En prononçant son discours de fin d'année 2011, le président Joseph Kabila s'est notamment engagé à faire de « l'année 2012 une année de paix, de stabilité à tous égards, de la concorde et de la cohésion nationale ». Il a encore ajouté que « les efforts seront particulièrement focalisés sur les actions qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie des populations ». Loin d'être une année de progrès, 2011 aura été celle caractérisée par quelques déceptions sur le plan de la réalisation des aspirations des populations congolaises, dont la majorité vit en dessous du seuil de pauvreté ! Les différents articles contenus dans ce Cahier illustrent notamment l'exploitation prédatrice des ressources naturelles, mais aussi la « criminalisation de l'État ».

Il est vrai que des avancées ont été relevées dans le domaine des infrastructures. Cela ne donne pas encore au peuple la possibilité de satisfaire ses besoins primaires. Il y a certes des promesses, mais en attendant leur réalisation, le chemin à parcourir demeure encore long. Peut-être les cinq ans à venir apporteront-ils une réponse aux aspirations tant exprimées par le peuple.

Après les élections de 2006, la RDC s'attendait, en 2011, à vivre un remake et à atterrir en douceur, avec des élections « crédibles et transparentes ». Du début à la fin, ces consultations ont fait l'objet de contestations de la part des acteurs politiques et des observateurs, tant nationaux qu'internationaux. En fin de compte, les élections de 2011 ont engendré un « monstre » innommable susceptible de balayer la légitimité amorcée en 2006. En attendant, la RDC vit une crise dont l'issue demeure incertaine.

Bibliographie

« Contentieux pétrolier : L'Angola doit au moins 10 milliards USD à la RDC ». 2012. *Le Potentiel* (12 janvier).

Elikia M'Bokolo (dir.). 2010. *Élections démocratiques en RDC : Dynamiques et perspectives*. Kinshasa : AGB.

« La flambée des cours des produits alimentaires ». Consultable sur <http://radiookapi.net/economie/2012/01/04/application-de-la-tva-les-prix-augmentent-sur-les-marches-kinois/>

« JC Willame : les élections ce n'est pas encore la démocratie ». 2011 (21 décembre). In *Le Carnet de Colette Braeckman*. Consultable sur <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2011/12/12/jc-willame-les-elections-ce-nest-pas-encore-la-democratie/>

« Panorama économique : le PEG a favorisé l'amélioration du social en 2011 ». Consultable sur <http://radiookapi.net/economie/2012/01/21/panorama-economique-le-peg-favorise-lamelioration-du-social-en-2011/>

« Les prévisions ont donc été dépassées ». Consultable sur <http://radiookapi.net/economie/2011/03/02/cadre-macroeconomique-le-fmi-salue-les-progres-accomplis-par-la-rdc/>

« RDC : le FMI exige du gouvernement des explications sur la signature des contrats miniers ». Consultable sur <http://radiookapi.net/economie/2011/09/30/rdc-la-conclusion-de-la-quatrième-revue-du-peg-2-hypothetique/>

« RDC : le sénateur Lokondo fustige la mauvaise gouvernance dans le secteur minier ». Consultable sur <http://radiookapi.net/economie/2011/10/10/rdc-peg-2-thomas-lokondo-fustige-la-mauvaise-gouvernance-la-corrupcion-dans-le-secteur-minier/>

<http://radiookapi.net/economie/2011/09/23/rdc-la-faiblesse-du-franc-congolais-encourage-l'utilisation-du-dollar-americain/>

<http://radiookapi.net/en-bref/2012/01/17/kisangani-le-syndicat-libre-du-congo-exige-une-augmentation-des-salaires-des-fonctionnaires/>